

BREVET D'INVENTION.

Gr. XV. — Cl. 1.

N° 615.004

Briquet pyrophorique.

M. ARTHUR HUNKLER résidant en France (Doubs).

Demandé le 23 avril 1926, à 16^h 8^m, à Paris.

Délivré le 1^{er} octobre 1926. — Publié le 28 décembre 1926.

La présente invention se réfère aux briquets pyrophoriques, pourvus d'un capuchon coulissant qui enferme la mèche quand on ne se sert pas du briquet et dégage cette mèche, tout en protégeant la flamme, lorsqu'on utilise le briquet.

Suivant l'invention, on tire parti du mouvement de coulissement du capuchon pour provoquer, entre une pièce d'alliage pyrophorique et une pièce rugueuse en acier ou l'équivalent, le frottement nécessaire pour produire les étincelles d'inflammation au voisinage de l'extrémité de la mèche.

L'intérieur du capuchon porte par exemple à cet effet une plaquette d'acier qui présente une surface rugueuse à une pierre de ferrocérium poussée contre elle par un ressort.

Cette pierre est de préférence logée avec son ressort dans un tube de diamètre approprié, traversant le corps du briquet, vers la sortie de la mèche, ce tube étant fermé au delà du ressort par une vis qui sert au réglage.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, un briquet conforme à l'invention.

La fig. 1 est une vue en élévation, le capuchon étant à sa position basse.

La fig. 2 est une vue analogue, le capuchon étant à sa position haute.

La fig. 3 est une coupe transversale, suivant 3-3, de la fig. 2.

La fig. 4 est une coupe longitudinale, suivant 4-4 de la fig. 3.

La fig. 5, une coupe analogue suivant 5-5 de la même figure.

La fig. 6 est une coupe du capuchon, par le plan 4-4 de la fig. 3.

Le corps 1 du briquet, formant lampe à essence, est empli, comme à l'ordinaire, d'une substance spongieuse et pourvu d'un fond amovible 2 avec bec porte-mèche 3. A sa partie supérieure, il porte un capuchon 4, susceptible de coulisser de la position basse de la fig. 1 où il enferme le bec porte-mèche, à la position de la fig. 2, pour laquelle une fenêtre 5 de ce capuchon est amenée devant le porte-mèche, de manière à dégager la flamme tout en la protégeant contre les courants d'air.

Le capuchon 4 porte intérieurement une plaquette longitudinale d'acier 6, rendue rugueuse par une taille appropriée. Cette plaquette est assujettie dans un creux de forme correspondante du capuchon, creux plus profond que la plaquette 6 n'est épaisse.

Au-dessous du bec porte-mèche 3, le corps du briquet est traversé par un tube 7, par lequel est introduite une pierre de ferrocérium 8 qu'un ressort 9 appuie contre la surface rugueuse de la plaquette 6. Une vis 10, adaptée dans l'ouverture opposée du tube 7, permet de régler la pression de la pierre.

La plaquette 6 n'occupant pas exactement toute l'épaisseur de son logement, le bord de celui-ci vient buter contre la

1 pierre 8, quand le capuchon arrive à sa position haute.

Il va de soi que l'invention n'est limitée ni aux formes ni aux détails de construction décrits et représentés, mais qu'elle peut donner lieu à des variantes.

RÉSUMÉ.

L'invention vise :

1° Un briquet pyrophorique pourvu d'un capuchon coulissant qui protège la flamme quand il est à sa position haute, caractérisé en ce qu'on tire parti du mouvement de coulissement de ce capuchon pour provoquer, entre une pièce d'alliage pyrophorique et une

pièce rugueuse en acier ou l'équivalent, le frottement nécessaire pour produire les étincelles d'inflammation au voisinage de l'extrémité de la mèche.

2° Un mode d'exécution où le capuchon est muni intérieurement d'une plaque rugueuse d'acier sur laquelle est appuyée une pierre de ferro-cérium, disposée dans un tube qui traverse le corps du briquet vers l'extrémité de la mèche, le dit tube contenant également le ressort qui pousse la pierre et une vis de réglage.

ARTHUR HUNKLER.

Par procuration

Société DONY et ARMENGAUD aîné.

Fig. 1.

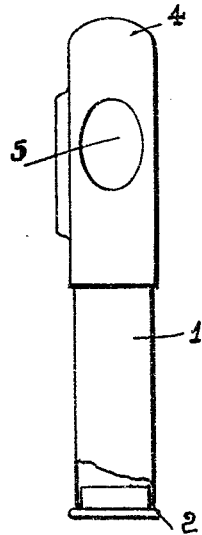


Fig. 2.

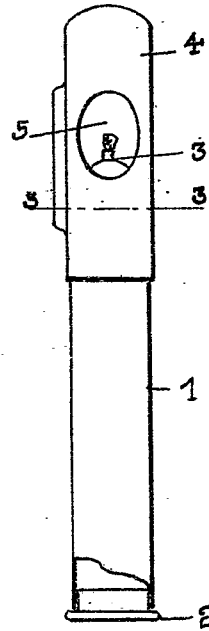


Fig. 3.

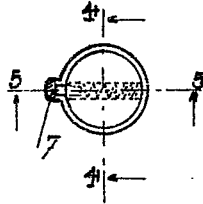


Fig. 4.

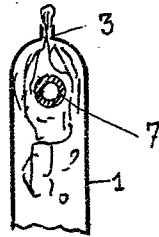


Fig. 5.

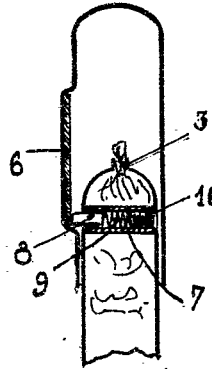


Fig. 6.

